

AFFAIRE N° 40.- Contrat d'honoraires à passer avec le cabinet HEBRARD pour la construction d'un dispensaire type 4 pièces à DOMENJOD.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer avec le cabinet HEBRARD un contrat d'honoraires pour l'étude, le contrôle et la surveillance des travaux relatifs à la construction d'un dispensaire type 4 pièces à Saint-Denis, au lieu dit "DOMENJOD".

Les crédits nécessaires au paiement de ces honoraires sont prévus au Chapitre 904, article 2 302-42 du Budget de 1970 (crédits reportés).

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé le 1<sup>er</sup> juin 1970  
P. le Maire, le Secrétaire  
Général  
Signé: Pls. Kessler  
Pour copie certifiée conforme  
Le Directeur des Affaires  
Financières.  
Signé: Ch. Vergereau